



OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Bureau du : 6 avril 2018****Délibération n° 2018-10**

\*\*\*\*

**Étaient présents :**

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Alain Pialat – Anne-Lyse Messenger – Bernard Hillaire – Cyril Laurent

**Absents excusés :**

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix

**Assistaient à la séance avec voix consultative :**Jean-Luc Garcia - Directeur Général  
Philippe Curtil – Directeur Général Adjoint  
Didier Barthélémi – Directeur Financier  
Bernard Giraud – Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage**Secrétariat assuré par :** Brigitte Abitabile**Convention avec la Ville d'Alès/Pôle environnement urbain  
pour l'entretien des espaces verts*****Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2018-10 annexé et après en avoir délibéré :******- Autorise le Directeur Général à signer a convention d'entretien des espaces verts avec la Ville d'Alès.***

Le Directeur Général

  
Jean-Luc GARCIA



OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 6 avril 2018****Rapport n° 2018-10***Proximité***Convention avec la Ville d'Alès/ Pôle environnement urbain  
pour l'entretien des espaces verts*****Pièce(s) Annexe(s) : Convention avec la ville d'Alès***

Logis Cévenols est propriétaire, en Centre-Ville, d'espaces à caractère résidentiel autour de ses immeubles.

Ces espaces qui n'ont pas vocation à être publics doivent être entretenus en cohérence avec l'image générale que la Ville d'Alès entend donner.

Afin de conserver une unité dans la présentation et l'entretien des espaces verts, et tout particulièrement dans le Centre-Ville, la Ville d'Alès entretient depuis de nombreuses années les espaces verts suivants :

- Entre la rue Jules Cazot et la rue Pablo Picasso, cadastrés CB n°1192
- Sous le fort Vauban entre la rue Soubeyranne et la Grand rue Jean Moulin, cadastrés CB n°1168, 957 et 905 pour une surface totale de 5 430 m<sup>2</sup>
- Les jardinières situées sur la dalle des garages du Centre-Ville, entre la Grand rue Jean Moulin et la Quai Kilmarnock, cadastrés CB n°1171

La convention actuelle de 2013 a pris fin au 31/12/2017.

Ce mode d'intervention ayant donné totale satisfaction, il est proposé de conclure une nouvelle convention de 5 ans pour le même objet.

***Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :***

- D'autoriser le Directeur Général à signer la convention d'entretien des espaces verts avec la Ville d'Alès



VILLE D'ALES  
POLE ENVIRONNEMENT URBAIN

## CONVENTION AVEC LA VILLE D'ALES POUR L'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

### ENTRE :

La Ville d'Alès dont le siège est à ALES, Hôtel de Ville, représentée par Mr Max ROUSTAN, Maire de la Ville

### ET :

LOGIS CEVENOLS dont le siège est à ALES - 433, quai de Bilina, - représenté par Mr Jean-Luc GARCIA, Directeur Général

### D'AUTRE PART

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 : OBJET

Logis Cévenols est propriétaire en centre-ville d'Alès d'espaces à caractère résidentiel autour de ses immeubles. Ces espaces, qui n'ont pas vocation à être publics, doivent être entretenus en cohérence avec l'image générale que la ville d'Alès entend impulser.

Afin de conserver une unité dans la présentation et l'entretien des espaces verts qui s'inscrivent dans le maintien de la 4<sup>ème</sup> Fleur des Villes et Villages Fleuris, et tout particulièrement dans le centre-ville, la ville d'Alès s'engage à entretenir les espaces verts des bâtiments situés : entre la rue Jules Cazot et la rue Pablo Picasso cadastrés section CB n° 1168,957 et 905 pour une surface totale de 5430m<sup>2</sup>, ainsi que les jardinières situés sous le Fort Vauban entre la rue Soubeyranne et la Grand rue Jean Moulin cadastrés section CB n° 1168,957 et 905 pour une surface totale de 5430m<sup>2</sup>, ainsi que les jardinières situées sur la dalle des garages des du centre-ville entre ma Grand rue Jean Moulin et le quai Kilmarnock, parcelle CB n° 1171.

Cette opération ne comprend pas la prise en charge des réseaux souterrains d'alimentation des bâtiments.

#### ARTICLE 2 : DUREE

La présente convention est annuelle. Elle est reconductible par tacite reconduction pour la période n'excédant pas cinq ans. Elle s'applique à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

ARTICLE 3 : DEFINITION DE LA PRESTATION

- Tonte régulière des pelouses (y compris évacuation des déchets et traitements) de 25 à 30 tontes par an.
- Fertilisation 2 fois par an.
- Enlèvement de tout type de déchets 4 fois par semaine minimum (y compris évacuation des déchets et traitements)
- Taille des arbustes 2 fois par an (y compris enlèvement des produits de taille et traitement)
- Entretien du patrimoine arboré (élagages, enlèvement bois morts, chenilles et traitements)
- Entretien des réseaux d'arrosage des espaces verts et remplacement des appareils
- Entretien des talus (fauchage 3 fois par an, enlèvement des produits et traitement)
- Remplacement des végétaux

ARTICLE 4 : COÛT DE LA PRESTATION

Le coût annuel de la prestation est de 14 868,00 € TTC se décomposant se le tableau :

Adresses	Nb Logts	N° Parcelle	Total Surface	Entretien (récupérable charges)	Remplacement végétaux (non récupérable)	Total Convention
2, rue Soubeyranne	54	905				
1B, GRJM	54	957				
1C, GRJM	54	1168				
<b>Total</b>	<b>162</b>		<b>3400</b>	4 420,00 €	2 720,00 €	
1,2,3,4,rue Pablo Picasso	78	1192				
5, rue Pablo Picasso	54					
<b>Total</b>	<b>132</b>		<b>2030</b>	2 639, 00€	1 624,00 €	
Dalle garage CV 1	168	1171				
Dalle garage CV2	188					
<b>Total</b>	<b>356</b>			2 145,00 €	1 320,00 €	
<b>Total général</b>	<b>650</b>			9 204,00 €	5 664,00 €	<b>14 868,00 €</b>

Fait à Alès, le

Le Maire D'Alès

Max ROUSTAN

Le Directeur Général de Logis Cévenols

Jean-Luc GARCIA